

Faites-vous un cadeau !

*Investissez pour une
possible et importante rétroactivité salariale*

Contribution volontaire de 25\$ ou plus

2^e APPEL À TOUS

Une première audience devant la Commission des relations de travail a eu lieu le 22 novembre dernier pour contester les résultats de l'équité salariale. Notre dossier semble bien se présenter. Les frais encourus par la démarche des deux psychologues totalisent jusqu'à présent 31,644 dollars et d'autres frais importants sont à venir pour les 5 prochaines auditions, frais estimés à 35,000 dollars. Vous avez contribué jusqu'à maintenant à la hauteur de 10,375 dollars. Nous faisons donc à nouveau appel à vous, pour continuer de soutenir la démarche juridique de nos deux collègues. C'est un investissement qui vous rapportera. **Donc, un cadeau que vous vous faites** et qui profitera à tous et chacun d'entre vous, psychologues du secteur public, autant dans le domaine de la santé que de l'éducation. Voir ci-après pour les détails du dossier.

Charles Roy
Président

ÉQUITÉ SALARIALE : les nouvelles sont encourageantes!

Par : Carole Roux et Sonia Lespérance

Début des audiences

Pour bien des psychologues, l'équité salariale semble une cause perdue d'avance. Or il n'en est rien. Dès le 22 novembre 2011, 1^{er} jour d'audience devant la Commission des relations du travail, la commissaire qui entend le recours collectif des psychologues fait une remarque. Elle ne comprend pas pourquoi avec 62% de femmes, la profession de psychologue n'ait pas été reconnue à prédominance féminine dès 2001, le critère de passage étant de 60%.

L'année 2012 commencera en force avec 5 autres journées d'audience au calendrier dont la prochaine sera le 13 janvier. L'alliance avec nos avocates est stimulante et leur expérience des plus solides en matière d'équité salariale. La bataille des chiffres ne fait que commencer et déjà des incohérences ressortent dans l'évaluation faite de la catégorie d'emploi de psychologue par le comité d'équité salariale. Nos témoignages comme plaignantes au nom des 3 520 psychologues du secteur public étaient bien préparés mais ont dû être reportés en 2012 étant donné le nombre important de documents que nous avons déposés afin de prouver l'injustice à notre endroit.

Suite à cette 1^{ère} journée d'audience, nous constatons que de toutes les professions, celle de psychologue est parmi les plus dévaluées, à en juger par le témoignage du représentant du Conseil du Trésor, notre employeur. C'est pathétique mais, en même temps, le droit de le contester nous est maintenant reconnu. C'est ce qui nous amène aujourd'hui devant la Commission des relations du travail, instance qui jugera du fondement de notre requête, soit d'avoir droit ou non à l'équité salariale et aux ajustements salariaux qui en découlent.

Perspectives encourageantes

Toute tentative de prédiction de l'avenir est le plus souvent téméraire, sinon périlleuse. Cependant, après une seule journée d'audience à voir autant de chiffres corrigés, diminués, manipulés, pondérés dans les évaluations faites par le comité d'équité salariale, nous sommes ressorties encouragées quant à nos chances de succès car cela démontre que notre plainte est justifiée.

Nous sommes 2 psychologues qui avons eu la ténacité de contester jusqu'à la fin, nous donnant droit au présent recours collectif, mais ce serait dommage et même illusoire de penser qu'on peut parvenir à gagner sans vous. S'engager dans pareille démarche ne peut se faire seul, nous avons besoin de savoir que nos 3 520 collègues en éducation et en santé et services sociaux nous appuient moralement et monétairement. Cette bataille nous la faisons pour vous, pour nous tous, et pour les psychologues doctorants qui ragent et se découragent de leur piètre salaire après tant d'années d'études supérieures.

Lors du 1er appel de contribution volontaire au printemps dernier, plus de 525 psychologues ont contribué à amasser 10 375\$. Cette somme est déjà dépensée et nous avons un déficit de 21, 269\$, sans compter les importants frais à venir pour les prochaines audiences, qui totaliseront 35,000 dollars. Une 2e contribution de 25\$ ou plus par psychologue nous donnerait les moyens de couvrir les frais inhérents à notre défense dans ce recours collectif et nous permettrait d'espérer récupérer dix (10) années de salaire rétroactif au 21 novembre 2001, sans compter l'ajustement des échelles salariales pour toutes les années à venir.

La priorité des priorités en ce moment est d'avoir les fonds nécessaires pour mener notre bataille jusqu'à la fin. Merci à tous ceux et celles qui se laisseront convaincre à nouveau, ou pour la première fois, par ce 2^e appel de contribution volontaire. N'hésitez surtout pas à encourager les psychologues que vous connaissez à endosser une bonne cause : la nôtre. Car tous les psychologues du secteur public en bénéficieront.

Carole Roux et Sonia Lespérance

Psychologues du secteur public

c.c.: M. Charles Roy, président de l'Association des psychologues du Québec (APQ)

Il y a trois (3) façons de procéder pour faire votre contribution volontaire de 25\$ ou plus:

1. Par carte de crédit via le site de l'Association des psychologues du Québec
 - www.apqc.ca puis cliquez sur «Rehaussement salarial»
 - puis sur «Appel à tous/ Contribution volontaire» et suivre les instructions.
2. Par téléphone : 514-353-7555 ou 1-877-353-7555
3. Par chèque fait à l'ordre de : Association des psychologues du Québec
 - Bien inscrire votre nom et adresse sur le chèque;
 - Au bas du chèque, inscrire : *Contribution volontaire – Équité salariale*;
 - Poster votre chèque au bureau de l'APQ: 7400, boul. Les Galeries d'Anjou, Bureau 410, Anjou (Québec) H1M 3M2

P.S. : Nul besoin d'être membre de l'APQ pour souscrire à notre cause commune.
Prière de faire suivre cette lettre à tous les psychologues que vous connaissez.

Message de l'Association

Par la présente, l'Association (APQ) des psychologues du Québec s'engage à recueillir les sommes reçues pour soutenir le recours des psychologues Carole Roux et Sonia Lespérance, et à les déposer dans un poste budgétaire créé spécialement pour la défense du dossier de l'équité salariale devant la Commission des relations de travail. L'Association s'engage également, sous la surveillance de son trésorier et de ses services comptables, à veiller à ce que toutes les sommes reçues servent au paiement des factures d'avocat et d'experts, et autres frais afférents, engagés pour ce recours. L'APQ entend également informer les psychologues en leur acheminant, de temps à autres, un bilan des sommes reçues en contribution volontaire ainsi que des dépenses encourues.

Charles Roy
Président